



**kovecta**

# **Politique environnementale**

**Politiques corporatives 2025**

# Table des matières

**01**

**OBJET**

**02**

**CHAMP D'APPLICATION**

**03**

**PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ACTION**

**04**

**MISE À JOUR ET RÉVISION**

# 01 Objet

La présente Politique environnementale (ci-après dénommée « la Politique ») a pour objectif de définir la stratégie de Konecta, groupe multinational de sociétés spécialisées dans la prestation de services et de solutions numériques de gestion de la relation client (ci-après dénommé Konecta, l'Entreprise, la Société ou la Compagnie), en matière d'environnement, notamment par la prise d'engagements en faveur du développement durable, de la protection et du respect de notre environnement, ainsi que de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Bien que la nature de son activité n'ait pas d'impact significatif sur l'environnement, Konecta reste engagée dans l'intégration des aspects environnementaux et de l'efficacité énergétique dans ses activités quotidiennes.

Elle mise ainsi sur le développement durable, encourage l'action climatique et contribue à relever les défis de la transition énergétique afin de subvenir aux besoins actuels sans compromettre ceux de l'avenir.

La présente Politique s'inscrit dans le prolongement du cadre réglementaire de Konecta et développe les principes énoncés dans le Code d'éthique, au paragraphe « Protection de l'environnement et politiques de responsabilité sociale », tout en veillant au respect scrupuleux des lois et réglementations en vigueur dans chaque pays, de ses propres exigences et des normes internationales. La présente Politique sera affichée sur le site web de l'Entreprise ([www.konecta.com](http://www.konecta.com)) de sorte à ce toutes les parties prenantes puissent la consulter.

La Société a intégré la performance environnementale et la lutte contre le changement climatique comme l'un des axes de sa stratégie de développement durable et comme l'un des cadres de référence pour établir ses principes généraux d'action. Cette Politique constitue ainsi la pierre angulaire d'un système qui vise à répondre aux attentes et aux exigences des parties prenantes de Konecta (associés et actionnaires, employés, clients, fournisseurs, société, administration publique et organismes de réglementation) en matière de préservation de l'environnement, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) 6, 7, 12, 13, 14, 15 et 17, approuvés par l'Organisation des Nations unies.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, auquel la Société a adhéré en 2004, et afin de contribuer à l'Agenda 2030 défini par les Nations unies pour le développement durable, Konecta prend les engagements suivants :

- Analyser et identifier des actions concrètes dans le domaine de la lutte contre le changement climatique qui permettent à Konecta, d'une part, de détecter et de tirer parti des opportunités qui peuvent découler d'une économie décarbonée et, d'autre part, d'augmenter sa capacité d'adaptation, sa résilience et de réduire sa vulnérabilité au changement climatique.
- Concevoir une stratégie axée sur le développement durable, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à atténuer les effets du changement climatique.
- Définir des objectifs et établir des cibles et des indicateurs pour suivre leur évolution, en menant les actions nécessaires pour les atteindre et en définissant des processus de vérification, d'audit et de contrôle pour les garantir.

- Promouvoir la coopération avec sa chaîne de valeur et lui transmettre ses principes et sa culture de durabilité.
- Mettre à la disposition des parties prenantes les informations pertinentes sur l'engagement et les performances de l'Entreprise dans ces domaines.

02

# Champ d'application

La présente Politique s'applique à l'échelle mondiale à toutes les entités de Konecta dans le cadre de son Programme de conformité. Elle est soutenue par la Direction générale de l'Entreprise.

Par conséquent, son contenu est à respecter par tous les employés de Konecta, indépendamment du poste ou des fonctions qu'ils exercent au sein de l'organisation ou de leur situation géographique.

Sans préjudice de ce qui précède, son champ d'application peut être élargi, si cela s'avère nécessaire et possible eu égard à la nature de la relation, à toutes les personnes physiques et/ou morales liées à Konecta sur le plan commercial ou professionnel, par une relation autre que celle relevant du droit du travail : fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, et partenaires commerciaux.

Étant donné que de nombreuses sociétés de Konecta ont leur siège social en dehors de l'Union européenne, la réglementation interne sera adaptée à la réglementation propre à chaque État, tout en respectant et en garantissant les principes fondamentaux énoncés ici.



**03**

# **Principes généraux d'action**

Dans le constat que chacun des pays dans lesquels l'Entreprise opère présente un contexte social et des besoins spécifiques, la présente Politique se conjugue sous forme de plans et d'actions conformes aux principes y énoncés et adaptés à la réalité de chacun de ces territoires de sorte à aménager un environnement de travail sûr et sain.

La mise en œuvre de la présente politique comprend les principes directeurs suivants afin d'atteindre les objectifs fixés par Konecna :

- Intégrer le changement climatique dans les processus internes de planification stratégique et de prise de décision, ainsi que dans l'analyse, la gestion et le *reporting* des scénarios et des risques à long terme, en tenant compte de l'analyse des risques physiques sur les installations et la sécurité des travailleurs, ainsi que des recommandations du *Task Force on Climate-related Disclosure* (TCFD) et d'autres organisations de référence, en ce qui concerne la gouvernance climatique et l'information sur les risques et les opportunités dans ce domaine.
- Gérer de manière responsable ces risques et opportunités, en minimisant leurs impacts négatifs et en renforçant leurs impacts positifs sur l'environnement et la chaîne de valeur, conformément aux résultats de l'analyse de double matérialité.
- Fixer des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme, alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, les principes du Pacte mondial, les ODD et les révisions successives qui auront lieu. À cet égard, Konecna s'est engagée dans l'initiative SBTi pour la réduction de ses émissions globales. Le suivi de ces objectifs est décrit dans le rapport de durabilité de l'Entreprise.
- Mettre en place des systèmes de gestion environnementale efficaces, maintenus et mis à jour de manière active, et œuvrer à leur amélioration continue en respectant les exigences et en répondant aux attentes des parties prenantes.
- Miser sur une consommation responsable et durable. L'Entreprise contrôle les principales consommations, les déchets et les émissions afin de gérer et d'optimiser l'utilisation de l'eau et de l'énergie, ainsi que d'autres ressources. Elle encourage également la réduction de la production de déchets et leur gestion adéquate. Ces actions font chaque année l'objet d'une vérification par un organisme externe indépendant.
- Promouvoir activement une culture qui encourage l'utilisation efficace et responsable de l'énergie, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables.
- Impliquer toutes les parties prenantes concernées dans la mise à jour périodique de la stratégie climatique, en promouvant une culture visant à sensibiliser et à informer toutes les parties (y compris la chaîne d'approvisionnement, en l'incitant à adopter des pratiques conformes à celles

de l'Entreprise, en recourant à l'analyse de diligence raisonnable et aux plans d'amélioration qui en découlent).

Ces principes d'action répondent aux impacts, risques et opportunités (IRO) découlant des thématiques matérielles concernées : gestion environnementale, stratégie de décarbonisation, bonne gouvernance et gestion des risques, éthique et conformité réglementaire, communication et transparence avec les parties prenantes.

Les travailleurs ainsi que les tiers qui soupçonnent ou ont connaissance d'un éventuel manquement, quel qu'il soit, à la présente Politique peuvent transmettre leurs informations, leurs doutes ou leurs craintes à cet égard, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, par le biais des Canaux d'information disponibles sur le site web de l'Entreprise via l'URL : <https://konecta.integrityline.com>, en fonction de la nature de la situation, conformément à la procédure PG COR 26 Canaux d'information, disponible sur le même site, qui précise les différents canaux disponibles et la nature des communications qui peuvent être effectuées par leur intermédiaire.

Ce canal est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre de quiconque ayant signalé, de bonne foi, des faits susceptibles de constituer une violation de la présente Politique, et les garanties et protections prévues par la réglementation et la loi applicables seront appliquées aux auteurs de ces communications.

Les mesures disciplinaires pertinentes seront prononcées en cas de violation de la présente Politique, conformément aux règlements internes, sans préjudice des sanctions administratives ou pénales qui, le cas échéant, seraient prononcées par l'autorité compétente au motif d'une telle violation.



**04**

# Mise à jour et révision

La Politique environnementale est révisée de façon périodique ainsi que toutes les fois que nécessaire, pour l'adapter aux changements dans le modèle d'entreprise, à ceux pouvant survenir dans le domaine d'activité de Konecta ou à l'adoption de réglementations directement applicables, afin d'en garantir à tout moment l'efficacité et la conformité.

REMARQUE: la présente Politique a été révisée et approuvée le 16 décembre 2025 par la plus haute instance dirigeante et remplace toute version antérieure de celle-ci, le présent document étant le seul valable à compter de ladite date.

**Contrôle des versions**

| Version | Date de révision | Révisé                                                 | Validé              | Approuvé                 | Motif de la modification                                                                |
|---------|------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 2       | 19/12/2022       | Qualité et Environnement<br>Organisation et Procédures | Direction Juridique | Conseil d'administration | Révision générale de la politique                                                       |
| 3       | 10/09/2024       | Qualité et Environnement<br>Organisation et Procédures | Direction Juridique | Conseil d'administration | Inclusion d'aspects liés au changement climatique<br>Révision générale de la politique  |
| 4       | 16/12/2025       | Durabilité<br>Organisation et Procédures               | Direction Juridique | Conseil d'administration | Adaptation aux exigences légales<br>Adaptation au nouveau format et à l'image de marque |